



# TREVI

## LIÈGE

AU CŒUR DE L'IMMOBILIER

## MISSION DE LOCATION

IMMOBILIÈRE DRB SPRL

RUE CHARLES MAGNETTE 24/40 - RÉSIDENCE CATHÉDRALE - 4000 LIÈGE

TÉL : 04 / 336 35 82  
FAX : 04 / 388 42 93

TVA/BTW BE 0714.978.684

COMPTE TIERS : BE81 0689 3365 3824 - BIC GKCCBEBB  
COMPTE D'EXPLOITATION - BE36 0689 3246 6481 - BIC GKCCBEBB

DANS LES 7 JOURS OUVRABLES (MISSION SIGNÉE EN AGENCE)/14 JOURS CALENDRIERS (MISSION SIGNÉE HORS AGENCE OU À DISTANCE)\* (BIFFER LA MENTION INUTILE) À COMPTER DU LENDEMAIN DE LA SIGNATURE DU PRÉSENT CONTRAT, LE CONSOMMATEUR A LE DROIT DE SE RÉTRACTER DE SON ENGAGEMENT, SANS FRAIS, À LA CONDITION QU'IL EN INFORME L'AGENT IMMOBILIER. TOUTE CLAUSE PAR LAQUELLE LE CONSOMMATEUR RENONCERAIT À CE DROIT EST FRAPPÉE DE NULLITÉ. EN CE QUI CONCERNE LE RESPECT DU DÉLAI, IL SUFFIT QUE LA NOTIFICATION SOIT ENVOYÉE AVANT L'EXPIRATION DE CE DERNIER.

ENTRE LES SOUSSIGNÉ(S) :

MADAME/MONSIEUR : ..... GOFFART ..... MEGANE ET HEVE .....  
.....  
DOMICILIÉ(S) : ..... ROG ..... DES ..... ACHAS ..... J.F. .....  
..... 1420 ..... BRAINB. ..... LIÉGEOIS .....

CI-APRÈS DÉNOMMÉ(S) LE COMMETTANT/PROPRIÉTAIRE-BAILLEUR,  
DÉCLARE(NT) PAR LA PRÉSENTE, CHARGER, À TITRE EXCLUSIF, L'IMMOBILIÈRE TREVI LIÈGE DE LOUER LE BIEN CI-APRÈS :

1. DESCRIPTIF

LE PROPRIÉTAIRE CONFIE À L'IMMOBILIÈRE TREVI LIÈGE QUI ACCEPTE, LA MISSION DE TROUVER UN LOCATAIRE POUR LE BIEN OBJET DU PRÉSENT CONTRAT :

+ NATURE DU BIEN : ..... 3 APPARTEMENTS + GARAGE + KOT + GARAGE .....  
+ ADRESSE DU BIEN : ..... RUE DE HANDBELICE 1 ..... 4000 LIÈGE .....  
IL AVERTIRA L'IMMOBILIÈRE TREVI LIÈGE IMMÉDIATEMENT DE TOUTE MODIFICATION DANS LES CONDITIONS D'EXÉCUTION DE LADITE MISSION.

2. DURÉE

CETTE MISSION EST DONNÉE DE MANIÈRE EXCLUSIVE POUR UNE PÉRIODE DE QUATRE MOIS PRENANT COURS À DATER DU ..... 16/03/2020 ..... ET EXPIRANT LE ..... 16/02/2020 .....

SAUF RENONCIATION NOTIFIÉE PAR COURRIER RECOMMANDÉ À L'AUTRE PARTIE UN MOIS AVANT L'ÉCHÉANCE, SOIT AU PLUS TARD LE ..... 16/06/2020 ..... LE PRÉSENT CONTRAT SERA PROLONGÉ TACITEMENT POUR UNE DURÉE INDÉTERMINÉE, ET CE AUX MÊMES CONDITIONS, CHACUNE DES PARTIES POUVANT EN CE CAS METTRE FIN AU CONTRAT SANS INDEMNITÉ ET À TOUT MOMENT MOYENNANT PRÉAVIS D'UN MOIS NOTIFIÉ PAR COURRIER RECOMMANDÉ À L'AUTRE PARTIE.

PENDANT LA DURÉE DE LA MISSION, L'IMMOBILIÈRE TREVI LIÈGE SERA SEULE HABILITÉE À TROUVER UN LOCATAIRE POUR LE BIEN CI-DESSUS.

3. MONTANT DU LOYER

LE PRIX DE LOCATION À PROPOSER EST DE : ..... APPART : 850 € .....  
L'IMMOBILIÈRE TREVI LIÈGE INFORMERA, DANS LES MEILLEURS DÉLAIS, LE PROPRIÉTAIRE-BAILLEUR DE TOUTE CANDIDATURE SÉRIEUSE ÉMANANT D'UN LOCATAIRE POTENTIEL. KOT : 600 €  
Hors charges

4. HONORAIRES

EN RÉMUNÉRATION DE CES FRAIS, PEINES ET SOINS, LE PROPRIÉTAIRE S'ENGAGE ET RECONNAÎT PAYER DES HONORAIRES ÉQUIVALENT À UN MOIS DE LOYER, SOIT ..... 5496 € ..... € HORS TVA 21% AVEC UN MINIMUM FORFAITAIRE DE 600 € HORS TVA 21%, SOIT 726 € TVA, HONORAIRES QUI SERONT DÉFINITIVEMENT ACQUIS, QU'IL S'OBIGE À PAYER, SANS CONTESTATION, À L'IMMOBILIÈRE TREVI LIÈGE, LE JOUR DE LA SIGNATURE DU BAIL.

5. RÉSILIATION

- EN CAS DE RUPTURE ANTICIPÉE PAR LE PROPRIÉTAIRE-BAILLEUR DÉCIDANT DE NE PLUS LOUER, IL SUPPORTERA UNE INDEMNITÉ ÉGALE À 50% DES HONORAIRES CALCULÉS SUR LE PRIX DE LOCATION REPRIS CI-AVANT ET CE POUR AUTANT QU'IL NE LOUE LE BIEN DANS LES 6 MOIS QUI SUIVENT LA DATE DE RÉSILIATION.
- EN CAS DE RÉSILIATION ANTICIPÉE DU CHEF DE L'IMMOBILIÈRE TREVI LIÈGE, CETTE DERNIÈRE VERSERA UNE INDEMNITÉ IDENTIQUE AU PROPRIÉTAIRE-BAILLEUR.
- EN CAS DE LOCATION PAR LE PROPRIÉTAIRE À UN TIERS, NON CLIENT DE L'IMMOBILIÈRE TREVI LIÈGE, CETTE DERNIÈRE PERcevRA UNE INDEMNITÉ ÉGALE À 75% DES HONORAIRES CALCULÉS SUR LE PRIX DE LOCATION OBTENU. CETTE INDEMNITÉ SERA PORTÉE À 100% DES HONORAIRES SI LE PROPRIÉTAIRE-BAILLEUR LOUE À UN CLIENT DE L'IMMOBILIÈRE TREVI LIÈGE.
- EN CAS DE NON-LOCATION PAR L'IMMOBILIÈRE TREVI LIÈGE DANS LE DÉLAI IMPARTI, AUCUN HONORAIRES NE SERA Dû.

6. AFFICHAGE

SAMBAUX

7. MODALITÉS DE VISITE ET DISPONIBILITÉ DU BIEN

21/5

8. SORT & PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL COMMUNIQUÉES À L'AGENT IMMOBILIER SONT DESTINÉES À LA BONNE EXÉCUTION DE LA MISSION CONFIEE ET AU RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES QUI EN DÉCOULENT. DANS CE CADRE, ELLES PEUVENT ÊTRE TRANSMISES AUX TIERS QUI DOIVENT INTERVENIR DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DANS LE DÉROULEMENT DE LA MISSION (CERTIFICATEUR PEB, LOCATAIRES...). LES DONNÉES CONFIEES NE SERONT JAMAIS CÉDÉES À D'AUTRES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES LIÉES OU PAS À NOTRE AGENCE À DES FINS ÉTRANGÈRES À L'EXÉCUTION DE LA MISSION QUE CE SOIT À TITRE ONÉREUX OU GRATUIT. EN NOUS CONFIANTE VOS DONNÉES, VOUS ACCEPTEZ DE BÉNÉFICIER DES SERVICES GRATUITS D'INFORMATIONS CONCERNANT NOTRE PORTEFEUILLE DE BIENS, NOS ACTIONS PONCTUELLES ET LES SERVICES DE NOTRE AGENCE. CES INFORMATIONS PEUVENT ÊTRE PERSONNALISÉES. LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS EST ASSURÉE PAR L'AGENT IMMOBILIER ET LEUR CONSERVATION EST RÉALISÉE PENDANT LES DÉLAIS LÉGAUX REQUIS PAR TOUTE RÉGLEMENTATION À LAQUELLE L'AGENT IMMOBILIER EST SOUMIS (PRÉVENTION DU BLANCHIMENT...). TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SUR LE DROIT D'ACCÈS, DE RECTIFICATION, D'EFFACEMENT, DE REGARD, DE CORRECTION, DE PORTABILITÉ ET DE MODIFICATION DES DONNÉES PERSONNELLES CONFIEES PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES À L'ADRESSE SUIVANTE : WWW.TREVILIEGE.BE OU OBTENUES SUR SIMPLE DEMANDE EN FORMAT PAPIER.

9. MENTIONS PARTICULIÈRES

REPRODIGE (BIBLIOS DESC) → Mise en location  
visites / localisations des parcelles  
Préparation du bail du bail  
Frais de rédaction du bail

S'IL A EXPRESSÉMENT MARQUÉ SON ACCORD POUR QUE L'AGENT IMMOBILIER DÉBUTE SA MISSION À DATER DE LA SIGNATURE DE LA PRÉSENTE CONVENTION ET SI CETTE DERNIÈRE EST RÉALISÉE ENDÉANS LE DÉLAI DE RÉTRACTATION QUI SUIT LA SIGNATURE DES PRÉSENTES ET AVANT QUE LE COMMETTANT N'AIT FAIT VALOIR SON DROIT DE RÉTRACTATION, LES HONORAIRES SERONT DÉFINITIVEMENT DUS PAR LE COMMETTANT. DE MÊME, SI LA MISSION N'EST PAS RÉALISÉE ET QUE LE COMMETTANT EXERCE SON DROIT DE RÉTRACTATION, IL DÉDOMMAGERA L'AGENT DE SES FRAIS RAISONNABLES, MOYENNANT JUSTIFICATIFS PRODUITS PAR CE DERNIER.

À CE TITRE (BIFFER LA MENTION INUTILE) :

A. LE COMMETTANT ACCEPTE QUE L'AGENT IMMOBILIER DÉBUTE SA MISSION À LA SIGNATURE DES PRÉSENTES

B. LE COMMETTANT N'ACCEPTE-PAS QUE L'AGENT IMMOBILIER DÉBUTE SA MISSION À LA SIGNATURE DES PRÉSENTES

EN SIGNANT LA PRÉSENTE CONVENTION, LE COMMETTANT RECONNAÎT AVOIR REÇU PRÉALABLEMENT DE L'AGENT IMMOBILIER (NON APPLICABLE EN CAS DE MISSION SIGNÉE EN AGENCE) :

- LE FORMULAIRE STANDARD DE RÉTRACTATION
- LES INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES VISÉES PAR LE CODE DE DROIT ÉCONOMIQUE (TITRE VI -PRACTIQUES DU MARCHÉ ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS)

À COMPLÉTER MANUSCRITEMENT PAR LE COMMETTANT :  
FAIT, LE.....16/03/2020....., À (ADRESSE PRÉCISE) .....Châteaumeuse....., EN AUTANT D'EXEMPLAIRES QUE DE PARTIES POSSÉDANT UN INTÉRÊT DISTINCT, CHACUNE D'ELLES RECONNAISSANT AVOIR REÇU LE SIEN PROPRE.

POUR TREVI LIEGE

(\*) SIGNATURE(S) À FAIRE PRÉCÉDER DE LA MENTION « LU ET APPROUVÉ »

COMMETTANT(S)/PROPRIÉTAIRE(S)-BAILLEUR(S)

Lu et Approuvé  
M. Sambaux